

R 18 NOV. 2010	<input type="checkbox"/> suspens <input checked="" type="checkbox"/> transmis à <i>CC/CC</i> <input type="checkbox"/> à répondre <input type="checkbox"/> Accord CC <input type="checkbox"/> à classer	Monsieur Serge Girardin Président du Conseil général Rue de la Gare 1a 2074 Marin-Epagnier
	adm. <i>AS</i> CC le	

Proposition de Conseillers généraux membres de la Commission financière

Monsieur le Président,

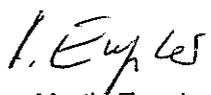
Dans le cadre de l'étude du budget 2011, une majorité de la Commission financière a souhaité une modification de la taxe d'épuration afin d'équilibrer le compte 71 protection des eaux dont le déficit chronique affaiblit la trésorerie communale alors même que d'autres projets importants nécessitent ces précieuses ressources.

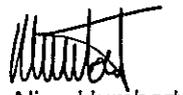
Cette proposition est annexée à la présente et prend la forme d'un nouvel arrêté concernant la taxe d'épuration. Par rapport à la version du 6 novembre 2008 actuellement en vigueur, nous avons apporté les modifications suivantes au dit arrêté:

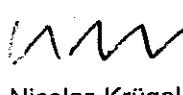
	Arrêté du 6 novembre 2008	Proposition des soussignés
Article premier, alinéa 2	² La taxe d'épuration consiste en un montant de 2.00 francs par m ³ d'eau réellement consommé.	² La taxe d'épuration consiste en un montant de 2.40 francs par m ³ d'eau réellement consommé.
Article 7	¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2009.	¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2011. Il annule et remplace toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'arrêté du Conseil général concernant la taxe d'épuration du 6 novembre 2008.

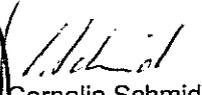
Nous vous saurions gré de porter cet objet à l'ordre du jour du Conseil général du 9 décembre 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.


Martin Eugster


Aline Humbert


Nicolas Krügel


Cornelia Schmid


Pierfranco Villa

Annexe

- Proposition d'arrêté

Copies électroniques pour information

- Conseil communal par son Président, M. J-M. Germanier
- Administration communal par son Administrateur, M. Y. Boillod